



# **2<sup>ème</sup> Rallye national de Bourbon**

**28 & 29 juin 2008**

# **Règlement Particulier**

*Edition du 19/04/2008  
après Commission de Vise du CO.R.S.A. Réunion*

**A.S.A. de Bourbon**

C/O M. Nicol COCHARD

14 rue Frémicourt Perrault – 97431 La Plaine des Palmistes  
Tél. : 06 92 85 03 77 – 06 92 85 08 30 – Fax : 02 62 51 32 31



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

### Programme et Horaires

<b>Mercredi 28 mai 2008</b>	Parution du règlement – Ouverture des engagements
<b>Lundi 16 juin 2008</b>	Clôture des engagements
<b>Samedi 14 juin 2008</b> <b>De 10h00 à 20h00</b>	1 <sup>ère</sup> session de reconnaissances ES 1/4 : Arums, ES 2/5 : Frémicourt, ES 3/6 : Cambourg
<b>Dimanche 15 juin 2008</b> <b>De 10h00 à 20h00</b>	2 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 7 : Col Carozin, ES 8 : Piton d'Anchaing, ES 9/11/13 : Bagatelle, ES 10/12 : Dioré
<b>Lundi 23 juin 2008</b> <b>De 16h00 à 22h00</b>	3 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 1/4 : Arums, ES 2/5 : Frémicourt, ES 3/6 : Cambourg
<b>Mardi 24 juin 2008</b> <b>De 16h00 à 23h00</b>	4 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 7 : Col Carozin, ES 8 : Piton d'Anchaing, ES 9/11/13 : Bagatelle, ES 10/12 : Dioré
<b>Mercredi 25 juin 2008</b>	Publication de la liste des engagés
<b>Vendredi 27 juin 2008</b> <b>De 15h00 à 22h00</b> <b>De 15h30 à 22h30</b>	Vérifications administratives et techniques Circuit Félix Guichard – Sainte Anne
<b>22h30</b>	Mise en Parc Fermé Circuit Félix Guichard – Sainte Anne
<b>23h00</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Circuit Félix Guichard – Sainte Anne
<b>Samedi 28 juin 2008</b> <b>08h00</b> <b>18h16</b>	Publication de la liste des équipages admis au départ Circuit Félix Guichard – Sainte Anne Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Circuit Félix Guichard – Sainte Anne Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape Parc Fermé – Grand Ilet
<b>Dimanche 29 juin 2008</b> <b>07h00</b> <b>08h00</b> <b>15h13</b>	Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> étape Ordre de départ et heures de la 2 <sup>ème</sup> étape Parc du Colosse – Saint André Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Parc Fermé – Grand Ilet Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape Parc du Colosse – Saint André
<b>A partir de 15h15</b>	Vérifications finales Parc du Colosse – Saint André
<b>A partir de 16h00</b>	Publication des résultats finaux provisoires du rallye Parc du Colosse – Saint André
<b>A partir de 16h30</b>	Publication des résultats finaux définitifs du rallye Parc du Colosse – Saint André
<b>A partir de 16h45</b>	Remise des prix Parc du Colosse – Saint André

### Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 28 et 29 juin 2008, une épreuve automobile nationale dénommée :

#### 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

Cette épreuve est co-organisée par la F.M.M.S.A.M. de Madagascar et Le Car de l'île Maurice, nos jumeaux.

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° ...../.../... en date du .../.../2008 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° ..... en date du .../.../2008.



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

### Comité d'Organisation

Président : **Serge AUTALE**

Membres :

<b>Philippe BENARD</b>	<b>Denis HOARAU</b>
<b>Pascal CHATEAU</b>	<b>Michèle HOARAU</b>
<b>Nicol COCHARD</b>	<b>Jean François HOARAU</b>
<b>Emmanuelle COCHARD</b>	<b>Ilia PANCHBAYA</b>
<b>Lilian ETHEVE</b>	<b>Daniel PAYET</b>
<b>Patrick FONTAINE</b>	<b>Denis TECHER</b>

### Organisateur technique

**A.S.A. DE BOURBON** – 101 rue Amiral Bouvet – 97470 Saint Benoît

### Secrétariat du rallye

#### **A.S.A. DE BOURBON**



C/O Nicol COCHARD  
14 rue Frémicourt Perrault  
97431 La Plaine des Palmistes  
E-mail : asa\_de\_bourbon@orange.fr  
Tél. : 06 92 85 03 77 – 06 92 88 14 31  
Tél. / Fax : 02 62 51 32 31

### Permanences du rallye

#### **Vendredi 27 juin 2008**

*De 14h30 à 23h30*

Vérifications administratives et techniques  
Accueil des Officiels  
Collège des Commissaires Sportifs

**Circuit Félix Guichard  
Les Orangers – Sainte Anne**

#### **Samedi 28 juin 2008**

*De 07h00 à 21h30*

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

**Circuit Félix Guichard  
Les Orangers – Sainte Anne**

#### **Dimanche 29 juin 2008**

*De 07h00 à 19h00*

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

**Parc du Colosse  
Saint André**

---

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A. de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Les municipalités de Plaine des Palmistes – St Benoît – Ste Suzanne  
St André – Salazie – Ste Marie  
Garage S.C.F. – Réunion Sécurité – Moto Plus  
SFR – CAT OI – Ecole de Conduite CHATEAU  
Café de la Place – Plaine des Palmistes  
Stations OLVAS St André – TOTAL St Benoît – Elf St Benoît  
Le Conseil Général



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion  
La Direction Départementale de l'Équipement  
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien  
Le service de Sécurité Radio  
Le service médical de l'Épreuve

La Sous-préfecture de Saint Benoît  
La Direction Départementale de la Sécurité Publique  
La Direction des Infrastructures Départementales  
La presse écrite et audiovisuelle

L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – après l'épreuve et nos amis de l'Île Maurice (Le CAR) et de Madagascar (FMMSAM)

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

### 1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Philippe BENARD	Licence n° 13751
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Rosabelle HOAREAU	Licence n° 126725
	Mlle Emmanuelle COCHARD	Licence n° 13796
Directeur de Course	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
Adjoints à la Direction de Course		
<i>Vérifications administratives et techniques / PC Course</i>	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M. Béatrice TRICARD	Licence n° 25363
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Jean Marc FAUFRON	Licence n° 137560
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Directeurs de Course – Délégués aux Epreuves Spéciales	M. Jean Hugues MEZINO	Licence n° 11113
	M. Patrick AGATHE	Licence n° 19014
	M. Thierry de BERGE	Licence n° 33741
	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Fabien GIGAN	Licence n° 117310
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
Commissaires Techniques	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
	M. Gérard SEVETIAN	Licence n° 172111
	M. Alain VILLE	Licence n° 172112
	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570

### 1.2p. Eligibilité

Le 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2008
- le Championnat des rallyes, la Coupe 1600 Gr A, la Coupe Gr N, la Coupe F 2000, la Coupe des marques 2008 et le Challenge Promo du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion
- les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion

### 1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le **Circuit Félix Guichard à Sainte Anne le vendredi 27 juin 2008 de 15h00 à 22h00.**

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) du jeudi ou vendredi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- jusqu'à 30 mn de retard	15 €
- de 31 mn à 1 heure de retard	30 €
- par heure supplémentaire de retard	15 €



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués au Garage S.C.F.. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

### Article 2 – Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### Article 3 – Concurrents et Pilotes

#### 3.1p. Demande d'engagement – Inscription

**3.1.5p.** Toute personne qui désire participer à l'épreuve **2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon** doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 16 juin 2008 à 24H00**.

En revanche, pour des raisons pratiques, il est préférable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- à l'Auto-Ecole CHATEAU – 75 rue Maingard à St André **de 13h00 à 18h00 le samedi 7 juin 2008**
- au CO.R.S.A. Réunion – Immeuble Vava – 145 bis rue Marius et Ary Leblond à St Pierre **de 13h00 à 18h00 le vendredi 13 juin 2008**.

**3.1.10p.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

**3.1.11.p.** Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo : 375,00 €                      Autres : 440,00 €

b) sans publicité facultative des organisateurs :                      Double tarif

**3.1.12p.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2008 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

#### 3.3p. Ordre de départ

**3.3.1p.** Pour la première étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

**3.3.2p.** L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :  
A8W, A7S, A7K, A8, FA8, A7, FA7, GT10, A6, A6K, FA6, N4, F214, GT9, F213, N3, FN3, F212, A5, FA5, N2, FN2, N1, FN1

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.



# 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

## Article 4 – Voitures et équipements

### 4.1p. Voitures autorisées

### 4.2p. Pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et règlement du CO.R.S.A. Réunion

### 4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**4.3.1.2p.** Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## Article 5 – Publicité

**Publicité obligatoire :** Panneaux de compétition D & G : (fixé ultérieurement par additif)

**Publicité facultative :** Bandeaux de pare-brise D & G : (fixé ultérieurement par additif)

## Article 6 – Sites et infrastructures

### 6.1p. Description

Le **2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon** représente un parcours de **446,150 km**. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **123,500 km**.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>ère</sup> Etape

ES 1/4 : Arums – 7,100 km  
ES 2/5 : Frémicourt – 6,100 km  
ES 3/6 : Cambourg – 8,450 km  
ES 7 : Col Carozin – 7,000 km

#### 2<sup>ème</sup> Etape

ES 8 : Piton d'Anchaing – 7,000 km  
ES 9/11/13 : Bagatelle – 16,000 km  
ES 10/12 : Dioré – 9,100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

### 6.2p. Reconnaissances

#### 6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### 6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

**Samedi 14 juin 2008 de 10h00 à 20h00 et Lundi 23 juin 2008 de 16h00 à 22h00**

ES 1/4 : Arums,

ES 2/5 : Frémicourt,

ES 3/6 : Cambourg

**Dimanche 15 juin 2008 de 10h00 à 20h00 et Mardi 24 juin 2008 de 16h00 à 23h00**

ES 7 : Col Carozin,

ES 8 : Piton d'Anchaing,

ES 9/11/13 : Bagatelle,

ES 10/12 : Dioré

Aux dates et heures mentionnées, les concurrents se présenteront au départ des épreuves spéciales et devront inscrire, par leurs soins, les heures d'entrée et de sortie dans l'Épreuve Spéciale. Ils devront faire valider leur



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

carnet de contrôle, le cas échéant, par le Commissaire qui se trouvera sur le parcours. Il ne sera possible de passer que **4 fois au maximum** dans chaque Epreuve Spéciale.

Ces passages se feront sur « **route ouverte** » dans le cadre du code de la route. Il sera formellement interdit de circuler sur le parcours dans le sens inverse du déroulement de l'Epreuve Spéciale (sauf pour les ES 7 & 8).

### 6.2.6p. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.2.7p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes qui celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
  - Départ refusé,
  - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
  - Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions :
  - 1<sup>ère</sup> infraction, selon la gravité :
    - 1 mn
    - ou 3 mn
    - ou départ refusé
    - ou/et amende du montant de l'engagement
  - 2<sup>ème</sup> infraction :
    - interdiction de prendre le départ,
    - demande de sanction à la F.F.S.A.
    - amende du double du montant de l'engagementLes trois pénalités sont cumulées.
- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

### 6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 7 – Déroulement de l'épreuve

### 7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

**7.2.11p.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :  
Chasuble jaune : Commissaires  
Chasuble blanc : Chef de Poste  
Chasuble orange : Commissaires de Route

### 7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



## 2<sup>ème</sup> rallye national de Bourbon

### **7.6p. Parc Fermé**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **Article 8 – Pénalité; – Réclamation; – Appels;**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **Article 9 – Classement**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**9.5p.** Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

### **Article 10 – Prix et coupes;**

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 29 juin 2008 à partir de 16h45** au Parc du Colosse à St André.

Les prix non retirés à l'issue de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.